

RÈGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

L'arrêt de bus scolaire est situé sur le parking de la salle polyvalente.

Les enfants accueillis à la garderie seront accompagnés à l'arrêt du bus le matin et raccompagnés le soir à la garderie (prévoir un vêtement de pluie).

L'article du règlement intérieur de la garderie relatif à la santé s'applique pour ce règlement.

Les absences :

Il est **impératif** de prévenir la personne responsable de l'accompagnement scolaire, par téléphone en cas d'absence de l'enfant avant le départ ou avant le retour (absence école, récupération de l'enfant par les parents à la sortie de l'école) pour des raisons évidentes de gestion du groupe :

sur le portable de l'accompagnateur au n° suivant : 06 13 14 19 26

Et par mail à l'adresse : garderie-de-sciecq@orange.fr

Horaires :

Les horaires du bus sont les suivants :

- **parking de la salle polyvalente à 8h10**
- **retour à Sciecq, parking de la salle polyvalente à 16h20, sauf le mercredi retour à 12h10**

Conformément à la réglementation du transport scolaire, il est demandé aux enfants et aux parents d'être présents sur le lieu du transport scolaire au minimum 5 minutes avant l'arrivée du car.

Il est également demandé aux enfants de venir saluer l'accompagnateur avant leur montée dans le car afin de lui permettre de tenir sa liste d'effectifs à jour.

Les enfants qui ne seront pas récupérés à la descente du bus par leurs parents seront considérés comme étant accueillis à la garderie périscolaire donc soumis à facturation.

Règle de vie :

L'enfant reste assis et attaché jusqu'à ce que l'accompagnateur donne l'autorisation de descendre du car.

L'enfant respecte le transport, le conducteur, ses camarades et les autres passagers pouvant être amenés à prendre le transport scolaire.

L'enfant obéit aux adultes en respectant les consignes de sécurité.

L'enfant fait attention aux autres enfants lors de la montée ou la descente du car

L'enfant parle avec ses camarades sans crier afin de ne pas déconcentrer le conducteur de sa conduite.

Discipline :

Si l'enfant ne respecte pas les règles établies par le transporteur scolaire, le conducteur et l'accompagnateur peuvent prendre la décision de le signaler à leur supérieur respectif.

L'enfant s'expose alors aux sanctions suivantes :

- exclusion du transport scolaire pour une durée déterminée ou indéterminée en fonction des excès commis
- remboursement du matériel en cas de détérioration aggravé
- exclusion définitive de tout transport scolaire si le comportement de l'enfant reste à problème

En tant que responsable légal, je soussigné, Madame, Monsieur _____, demeurant à Sciecq, déclare avoir pris connaissance du règlement du transport scolaire.

Le __/__/____

Signature :

Photo
obligatoire

TRANSPORT SCOLAIRE

RPI NIORT SCIECQ

Année scolaire 2026/2027

NOM et prénom de l'enfant :	Né(e) le :	Classe :	Ecole :

Renseignements concernant les parents :

	PARENT 1	PARENT 2
NOM – Prénom Date de naissance		
Adresse		
Téléphone portable		
Adresse mail		

Situation familiale : Célibataire Marié Pacsé Vie Maritale Séparé Divorcé

Fréquence d'utilisation du car :

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	MATIN	MIDI	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR

Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant à la sortie du car		Téléphone
NOM-Prénom		
NOM-Prénom		
NOM-Prénom		

Personnes à contacter en cas d'urgence		Téléphone
NOM-Prénom		
NOM-Prénom		
NOM-Prénom		

En cas de modification de la fréquence d'utilisation du car veuillez nous en informer par mail le plus tôt possible à l'adresse suivante : garderie-de-sciecq@orange.fr ainsi que par sms au 06 13 14 19 26 en indiquant clairement le nom et le prénom de l'enfant.

SIGNATURE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

A, Le / /